

*Auditeur général*

s'imposent parce que la Chambre des communes est impuissante.

Dans une large mesure c'est nous les membres de la Chambre des communes qui contribuons à son impuissance. Nous n'étions ni prêts ni désireux de renoncer au mythe qu'on attachait à cet endroit et qu'on avait voulu inculquer à bon nombre de députés à leur entrée à la Chambre. Nous n'avons pu nous rendre à l'évidence que la Chambre n'est plus en mesure de s'acquitter de la tâche qu'elle accomplissait il y a 100, 200, 300 ans alors que la motion originale de cette motion avait été présentée pour la première fois aux Communes de Grande-Bretagne.

Notre société évolue rapidement et les changements s'y effectuent promptement. Pourtant nous perdons du temps à la Chambre. Nous organisons mal notre temps et nous ne faisons pas de distinction entre ce qui est important et ce qui ne l'est pas. Nous gaspillons du temps à des banalités et nous ne nous concentrons pas sur les grandes questions de l'actualité. Pour en avoir la preuve il n'y a qu'à observer les débats de la Chambre sur n'importe quel bill à l'étude. Souvent, même à l'occasion des motions présentées lors des jours réservés à l'opposition, comme celui-ci, il est presque impossible d'espérer et d'entendre des débats intelligents au lieu d'une série de monologues. Un coup d'oeil aux procès-verbaux des délibérations aux comités révèle qu'à moins de rappels répétés au sujet à l'étude, les députés parlent des choses et d'autres sans s'arrêter au sujet dont ils sont saisis. A mon avis, c'est là un point faible les plus graves de la Chambre des communes, mais la chose s'explique.

● (2110)

Lorsque je rentre dans ma circonscription, on s'attend que je sois au courant de tout ce qui se passe, non seulement dans chaque ministère du gouvernement fédéral, mais aussi au niveau provincial et dans chacune des municipalités. C'est imposer une charge bien lourde aux députés. Nos fonctions, au sein de la circonscription, nous appellent à traiter non seulement avec les ministères et agences fédérales mais aussi avec les autres niveaux de gouvernement. Il devient donc très difficile pour nous de concentrer notre attention sur l'un ou l'autre des deux sujets.

Le but des réformes de 1965 et de 1968 était d'essayer de constituer au sein des comités composés de députés des noyaux d'experts qui seraient attachés aux comités et suivraient les activités et les objectifs des ministères; ils seraient donc capables de les critiquer de façon constructive. La Chambre des communes compte peu d'experts. Peu de députés ont suivi les activités d'un comité ou d'un ministère pendant longtemps. Ce qui arrive, c'est que lorsqu'un ministre vient témoigner devant un comité accompagné de ses fonctionnaires et en même temps que d'autres témoins convoqués par le comité, les députés n'ont pas la formation nécessaire pour poser la bonne question, pour poser les questions justes qui provoquent une réponse.

Dans bien des cas, les ministres et les fonctionnaires sont prêts à fournir beaucoup de renseignements, mais les questions ne viennent jamais. La plupart d'entre eux sont

[M. Reid.]

décus des questions qu'on leur pose au comité. Apparemment, cette lacune ne vient pas de la Chambre, mais des députés qui la composent et du fait que l'on n'essaie pas de se concentrer sur les points essentiels.

Si l'on regarde la façon d'agir de la Chambre et si on lit les débats sur n'importe quel bill, on s'aperçoit avec effroi que la plupart des députés ne concentrent pas leur attention sur le bill lui-même. Ce qui les préoccupe le plus, c'est le discours qu'ils sont en train de prononcer; s'ils peuvent y glisser quelques mots sur un bill dont la Chambre a été saisie, tant mieux. La réforme la plus extraordinaire qu'on pourrait faire à la Chambre serait d'obliger les députés à parler du sujet à l'étude. Cela équivaldrait à éliminer complètement 95 p. 100 des discours qui y sont prononcés.

Il faut être réaliste et se rendre compte, en regardant la composition de la Chambre, que nous ne sommes pas des spécialistes, mais que nous sommes plutôt des généralistes. Nous ne pouvons pas discuter des prévisions budgétaires, nous ne pouvons pas reprocher au gouvernement les dépenses qu'il fait, parce que les députés ne sont pas intéressés à savoir comment fonctionne le gouvernement. Ce qui les intéresse, ce sont les ministères, leur politique, leurs activités, l'expansion de leurs services, de préférence dans leurs circonscriptions respectives. Ce qu'ils ne veulent pas, c'est admettre qu'il faut limiter tel service au détriment de leurs commettants ou tel autre parce que nous ne pouvons en assumer les frais.

Au comité, les députés discutent avec les ministres pour tenter de faire augmenter les crédits affectés à certains programmes, surtout dans leur propre circonscription. Je ne blâme pas les députés. Je fais de même lorsque je participe aux séances de comités et je présente mes instances aux ministres de la même manière que les autres.

Lorsque nous tentons d'apporter des réformes à la Chambre des communes, il faudrait déclarer nettement et reconnaître précisément une chose: nous ne voulons pas réduire les dépenses ni les services dans nos propres circonscriptions, mais ce qui nous intéresse, c'est la politique des ministères et l'expansion de leurs services. Voilà comment fonctionne la Chambre des communes.

Il y a très peu de personnes riches qui siègent à la Chambre des communes, s'il y en a, ce qui veut dire que la plupart d'entre nous favorisent l'expansion des services du gouvernement plutôt que leur diminution. Nous faisons partie de la moyenne des Canadiens et c'est ce que nous faisons. Lorsque nous envisageons la réforme du système parlementaire, tenons compte de cela pour établir une structure réaliste.

Comme je l'ai dit plus tôt, nous gaspillons notre temps. Il est tout à fait exact que nous prenons plus de temps à adopter les lois que jamais auparavant. Nous siégeons plus longtemps pour produire moins. La vérité est, comme l'a souligné le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien), que nous consacrons plus de temps à l'étude du budget que le parlement n'en a jamais consacré, et pourtant nous accomplissons moins de choses et trouvons moins de satisfaction dans notre travail. Même si nous consacrons plus de temps aux lois, nous croyons les comprendre moins bien.